

Osezcomparer.be : économisez des centaines d'euros par an

Le SPF Economie aide les consommateurs à comparer les contrats d'énergie, de télécommunications et de services financiers



Des centaines de milliers de ménages paient trop cher leur énergie et leurs services de télécommunications. Pourtant, de nombreux consommateurs restent fidèles à leur fournisseur actuel, même lorsqu'il serait avantageux de changer. Il en va de même pour les contrats d'assurance qui, en raison d'une modification de la situation familiale, ne correspondent plus aux besoins actuels du ménage. Avec la campagne « Osez comparer », le SPF Economie et ses partenaires, l'IBPT, la CREG et la FSMA, encouragent les consommateurs à comparer leurs contrats. Ils ciblent principalement les personnes en situation de vulnérabilité financière.

Selon les derniers chiffres de la Commission de Régulation de l'Electricité et du Gaz (CREG), 700.000 familles paient en moyenne 700 euros de trop par an pour l'électricité et le gaz. L'Institut belge des services postaux et des télécommunications (IBPT) a quant à lui calculé qu'un ménage moyen peut économiser jusqu'à 600 euros par an sur son abonnement Internet fixe.

Pourtant, beaucoup de gens ne profitent pas de ces économies. Une étude de l'IBPT sur les prix des services mobiles révèle que 12 % des personnes interrogées pensent que leur opérateur a modifié de son propre chef le contenu de leur abonnement au cours de l'année écoulée. Un sur cinq (19 %) pense que le prix a augmenté au cours de cette période. Parmi ce premier groupe, seuls 2 % ont changé d'opérateur, et parmi le second, à peine 1 %. La grande majorité (57 % et 71 %) n'a rien fait. Les psychologues appellent cela le « biais du statu quo » : nous nous accrochons à ce que nous connaissons, même s'il existe une alternative plus avantageuse.

Afin de réduire cet obstacle, le SPF Economie, l'IBPT, la CREG et l'Autorité des services et marchés financiers (FSMA) lancent aujourd'hui une campagne de sensibilisation. Via les réseaux sociaux et la radio, les consommateurs sont encouragés à comparer leurs contrats.

Votre contrat vous convient-il toujours ? Osez comparer !

Comparer commence par une question simple : votre contrat actuel vous convient-il toujours ? Peut-être vous convient-il parfaitement et que son prix est correct. Vous pouvez le vérifier rapidement grâce aux outils de comparaison officiels : le [CREG Scan](#) pour l'énergie et [Meilleurtarif.be](#) de l'IBPT pour les télécommunications. Pour les assurances et les services bancaires, [osezcomparer.be](#) aide les consommateurs étape par étape en leur posant les bonnes questions.

Votre contrat ne vous convient plus ? Il est alors temps de comparer. Sur [osezcomparer.be](#), vous trouverez un aperçu de tous les sites de comparaison officiels.

" Beaucoup de gens considèrent que comparer est compliqué ou pensent que cela ne change pas grand-chose. Mais cela peut vraiment faire la différence, surtout pour les familles qui rencontrent des difficultés financières. C'est pourquoi, sur [osezcomparer.be](#), nous aidons volontiers les consommateurs à faire le bon choix. Ils choisissent ainsi le contrat qui leur convient vraiment tout en économisant des centaines d'euros."

Etienne Mignolet, porte-parole du SPF Economie

Cinq conseils pour comparer intelligemment

1. Préparez vos documents. Vous ne pouvez comparer que si vous savez ce que vous payez actuellement et ce qui figure dans votre contrat. Retrouvez vos dernières factures ou connectez-vous à l'espace client de votre fournisseur actuel.

2. Déterminez ce dont vous avez réellement besoin. L'option la moins chère n'est pas toujours la meilleure. L'important est que l'offre soit adaptée à votre situation.
3. Optez pour des sites de comparaison officiels. Certains sites de comparaison sont des entreprises commerciales qui reçoivent une commission d'un fournisseur si vous changez de fournisseur par leur intermédiaire. C'est pourquoi ils placent parfois ce fournisseur en tête de liste, même si ce n'est pas la meilleure formule pour vous. Vous trouverez les sites officiels sur [osezcomparer.be](https://www.osezcomparer.be).
4. Ne vous arrêtez pas au prix. Tenez également compte de l'offre, du service client, de la qualité des produits et de la durée du contrat.
5. Prenez-en l'habitude. Les prix et les formules changent constamment. Comparez donc vos contrats au moins une fois par an. Si votre situation évolue, par exemple en cas de déménagement, d'agrandissement de la famille ou d'élargissement du télétravail, c'est également le moment idéal pour revoir vos contrats.

"Votre facture de télécommunications ou d'énergie peut diminuer de plusieurs centaines d'euros si vous comparez les offres. Vous pouvez ainsi réaliser facilement et rapidement des économies que vous pourrez consacrer à autre chose. Les consommateurs hésitent souvent à changer de fournisseur. Parfois, ils ne savent pas non plus comment s'y prendre ou craignent de faire le mauvais choix. Pourtant, si vous souhaitez préserver votre pouvoir d'achat, il est justement important de prendre le temps de changer de fournisseur. C'est pourquoi nous lançons la campagne « Osez comparer ». Nous aidons ainsi les consommateurs à choisir facilement un contrat adapté à leur situation et à leur budget. De cette manière, nous contribuons à renforcer le pouvoir d'achat de nombreux ménages."

Rob Beenders, ministre de la Protection des consommateurs

"On garde souvent le même abonnement Internet ou mobile pendant des années, sans se demander si on pourrait payer moins cher ailleurs. Pourtant, un ménage peut économiser jusqu'à 600 euros par an en comparant les offres télécoms. J'encourage donc les Belges à prendre quelques minutes pour comparer les prix avec les différents outils qui existent. Ce n'est pas normal que des utilisateurs passent à côté de tarifs plus avantageux simplement parce qu'ils ne savent pas qu'ils existent."

Vanessa Matz, ministre du Numérique

"Aujourd'hui, comprendre les tarifs d'énergie relève trop souvent du parcours du combattant. Nous avons donc décidé de changer les règles. A partir du 1er janvier 2027, nous remettons le consommateur au centre du marché. Plus de transparence, plus de concurrence et, au bout du compte, plus de pouvoir d'achat. Mais la transparence ne produit ses effets que si chacun s'en empare. Avec « Osez comparer », le Gouvernement facilite le travail des consommateurs ; à eux désormais de comparer régulièrement leur contrat afin de bénéficier des meilleures offres. Un consommateur bien informé est un consommateur qui peut économiser plusieurs centaines d'euros par an. Dans le contexte actuel, c'est un réflexe simple qui peut faire une réelle différence pour le pouvoir d'achat des familles."

Mathieu Bihet, ministre de l'Energie

Vous avez encore des questions ?

Vous rencontrez des difficultés lors de la comparaison ou vous ne comprenez pas tout à fait les résultats d'un site de comparaison ? Le Contact Center du SPF Economie vous aide à répondre à toutes vos questions sur la comparaison des contrats d'énergie, de télécommunications ou de services financiers et sur le changement de fournisseur.



Osez comparer

osezcomparer.be

21 octobre 2026

Contact

Etienne Mignolet (FR)

Seulement pour les journalistes

Tel : +32 2 277 86 74

Gsm : +32 486 39 38 91

press@economie.fgov.be

Contact Center

Tel: 0800 120 33

Fax: 0800 120 57

info.eco@economie.fgov.be

Lien vers cette page

<https://news.economie.fgov.be/273554-osezcomparer-be-economisez-des-centaines-d-euros-par-an/>